Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

www.fasken.com

FASKEN MARTINEAU

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 14 septembre 2011
Nº de dossier : 10887/ 115805.123

PAR SDE

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : HQD – Demande d'approbation de l'entente global de modulation
R-3775-2011

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance des demandes de suspension du présent dossier déposées par EBMI et UC.

La FCEI appuie cette demande pour les raisons invoquées par les intervenants et aussi par les motifs exprimés aux paragraphes 35 à 43 de l'Argumentation de la FCEI portant sur la Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2011-2010 du 28 juin 2011 (R-3748-2010).

Le paragraphe 43 mentionnait ce qui suit :

« 43. La FCEI demande donc à la régie d'être très prudente à l'égard de l'approbation du principe de l'Entente de modulation et de réserver toutes les options pour le débat sur cette Entente qui aura lieu lors de son dépôt pour approbation. »

Le risque de décisions contradictoires, largement documenté depuis quelques années par de nombreuses décisions la Régie de l'Énergie, est bien présent dans le présent dossier et nous demandons à la Régie de l'Énergie de maintenir la même cohérence à la présente.

Salutations cordiales,

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Turmel

AT/mb

DM_MTL/115805-00123/2631267.1